Coopération bilatérale

Au Kremlin, Faure Gnassingbé et Vladimir Poutine consolident l'axe Lomé-Moscou



TPU

Les contrôles démarrent ce lundi 2 novembre P.6



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 979 du 02 novembre 2026

Dandi Gnamou



« Les États gardent le dernier mot sur leur Constitution » P.4

Corridor Abidjan-Lagos P.6

Sani Yaya expose la vision du Togo



Universel Service Bâtiment-Togo

Moutakilou DJOBO importe l'excellence française du BTP P.7



CMJN

FANAF / APSAT

Double sommet à Lomé pour assainir le marché

Lomé accueille à partir de ce 2 novembre 2026 le double sommet africain de l'assurance, organisé par la FANAF et l'APSAT à l'Hôtel 2 Février. Jusqu'au 5 novembre, la capitale togolaise va réunir plus de 500 décideurs du secteur : patrons d'assurances et de réassurances, régulateurs de la CIMA, ministres, actuaires et experts de la santé venus de toute l'Afrique francophone.

Les travaux s'ouvrent ce 2 novembre avec le 12è Forum des Marchés de la Zone FANAF. Pendant deux jours, les débats tourneront autour d'un principe cardinal : « Pas de prime, pas de garantie ». Quinze ans après l'adoption de l'article 13 du Code CIMA, les professionnels veulent reprendre la main et dresser un bilan sans concession de son application sur les marchés.

Les participants évalueront son niveau d'application sur les différents marchés nationaux et mesureront son impact réel. L'objectif est de s'attaquer aux retards de règlement, au sous-financement chronique des garanties, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, avec à la clé des propositions de mécanismes de contrôle conjoints entre régulateurs et associations professionnelles.

Dès le 4 novembre, place au second volet avec le Symposium sur l'Assurance Santé, qui se poursuit jusqu'au 5 novembre et portera sur le thème : « Bâtir un écosystème de l'assurance santé viable, inclusif et durable en Afrique ».

Alors que la Couverture Maladie Universelle s'impose comme un impératif social et économique à l'échelle du continent, les discussions porteront sur la manière d'impliquer davantage les assureurs privés dans sa mise en œuvre. La digitalisation de la gestion des sinistres, la généralisation de l'interopérabilité des plateformes de Tiers-Payant et la structuration de Partenariats Publics-Privés pérennes pour garantir l'accès aux soins de base figureront au cœur des échanges.

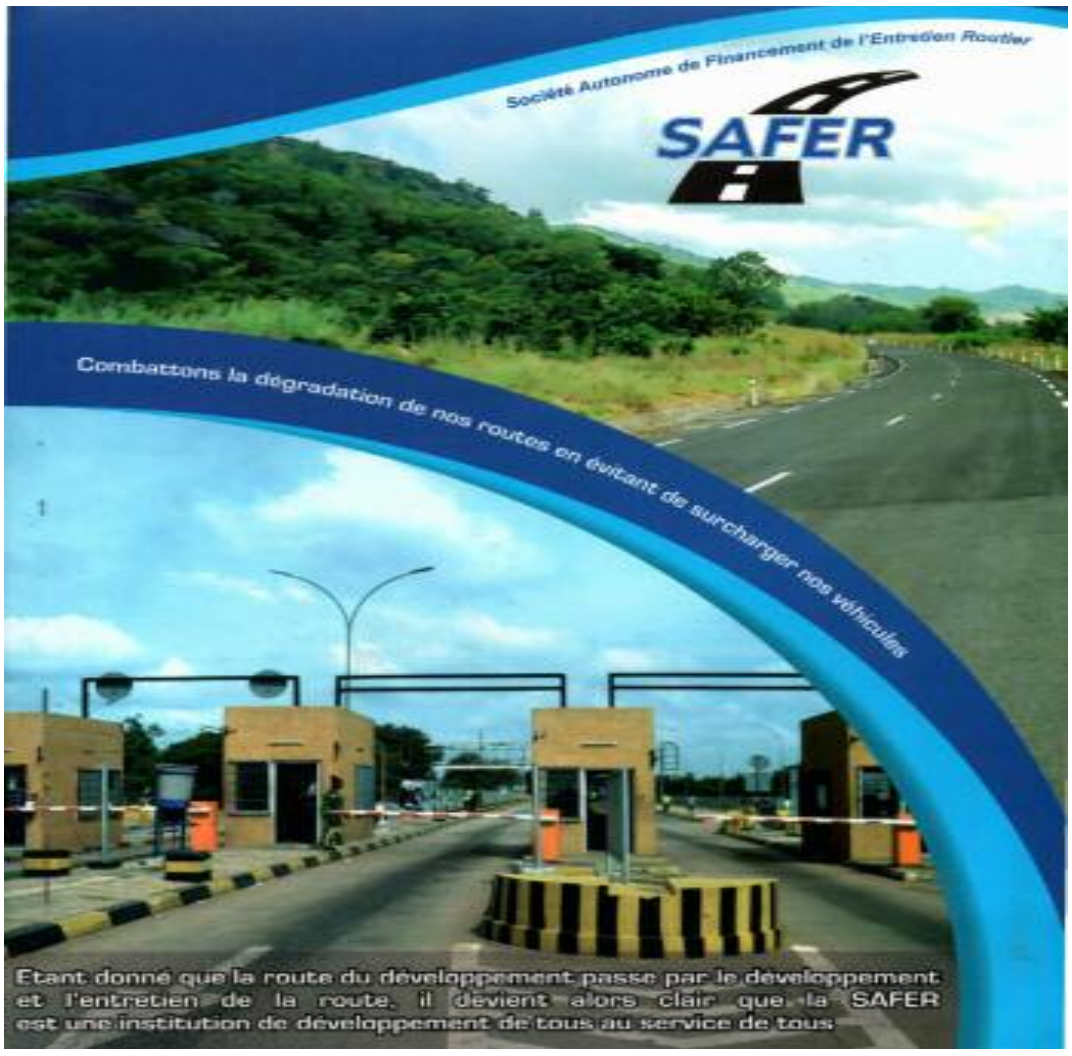
Par ce double sommet, la FANAF et l'APSAT entendent offrir une plateforme unique de co-construction réglementaire, technologique et opérationnelle au service de l'émergence économique et de la protection sociale en Afrique.

Elom









Coopération bilatérale

Au Kremlin, Faure Gnassingbé et Vladimir Poutine consolident l'axe Lomé-Moscou

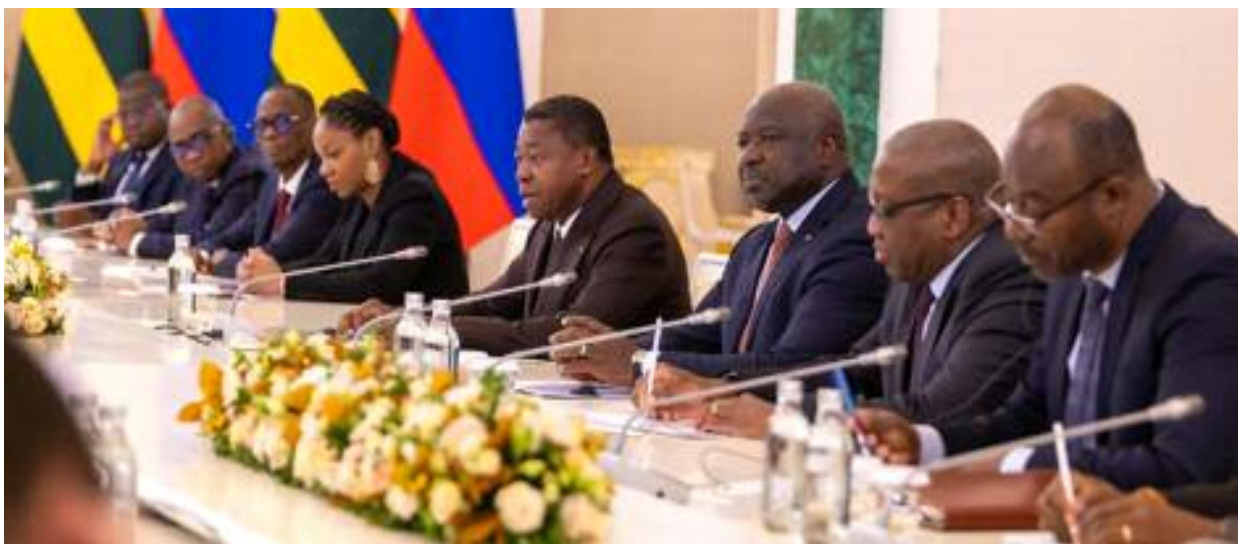
Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a effectué une visite de travail de trois jours à Moscou, du 28 au 30 octobre 2026, à l'occasion de la troisième édition du Forum économique et humanitaire et troisième Sommet Russie-Afrique, en présence de Vladimir Poutine et de plusieurs chefs d'État africains.

Dans son intervention, Faure Gnassingbé a articulé sa vision autour de trois réflexions.











du Sommet Russie-Afrique.

Une séquence diplomatique marquée par trois temps forts : la participation au forum économique, une intervention très remarquée à la plénière du Sommet aux côtés de Vladimir Poutine, et un entretien bilatéral au Kremlin.

Moscou, carrefour d'opportunités pour Lomé

Dès le 28 octobre, au Forum économique Russie-Afrique, la délégation togolaise a fixé le cap. Devant dirigeants africains et partenaires russes réunis autour du commerce, de l'énergie, des systèmes de paiement et de la sécurité alimentaire, le Togo a réaffirmé sa ligne : diversifier ses partenariats sans exclusive, en les mettant au service de ses priorités nationales

Pour Lomé, l'enjeu est de convertir le cadre déjà existant - la Commission mixte intergouvernementale Togo-Russie - en projets opérationnels. Les secteurs identifiés sont clairs : énergie, agriculture, transformation industrielle et formation scientifique et technique.

Une approche qui rejoint l'appel lancé par le Président en exercice de l'Union africaine, Évariste Ndayishimiye, à des partenariats équitables favorisant l'investissement productif et le transfert de technologies.

Au Grand Palais du Kremlin, trois piliers pour un partenariat renouvelé

Le temps fort politique a eu lieu le 29 octobre au Grand Palais du Kremlin, lors de la première séance plénière du

D'abord, la souveraineté : « La force d'un partenariat se mesure à ce qu'il permet de construire, à la liberté qu'il donne à chacun de choisir son avenir », a-t-il déclaré, plaidant pour que les États africains puissent « définir leurs priorités, choisir librement leurs partenaires et construire avec eux des relations fondées sur le respect mutuel » et soient davantage associés aux grandes décisions mondiales.

Ensuite, la paix et la stabilité : rappelant l'impact des conflits sur les populations et la jeunesse, il a estimé que la coopération « doit répondre aux priorités définies par nos États et renforcer leur capacité à protéger les populations », tout en soutenant les initiatives africaines de prévention et de règlement des crises.

Enfin, la transformation économique : « Nos populations attendent légitimement des résultats concrets, une alimentation accessible, une énergie fiable, des emplois et des perspectives pour leurs enfants », a-t-il insisté, appelant à une coopération orientée vers l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, la science et la formation pour créer de la valeur ajoutée localement.

Face-à-face avec Poutine : le partenariat se concrétise

La visite s'est conclue le 30 octobre par un entretien bilatéral au Kremlin avec Vladimir Poutine, élargi aux délégations ministérielles.

Le Président russe a salué l'engagement du Togo : « Nous apprécions l'attention que les dirigeants togolais accordent à la coopération avec la Russie », a-t-il affirmé, se félicitant de la dynamique positive.

Le bilan chiffré a été rappelé : 852 millions de dollars d'échanges commerciaux en 2025, l'entrée en vigueur en septembre 2026 de l'Accord sur les fondements des relations, la reprise en août des activités de l'ambassade de Russie à Lomé et les préparatifs pour l'ouverture d'une ambassade du Togo à Moscou.

Faure Gnassingbé a, de son côté, salué la concrétisation rapide des engagements pris lors de leur rencontre de novembre 2025 : « Très rapidement, les choses se sont matérialisées », a-t-il relevé, évoquant la tenue en septembre à Lomé de la première session de la commission mixte et la signature de sept mémorandums d'entente.

Les deux dirigeants ont convenu de donner une nouvelle impulsion à la coopération dans l'énergie, les transports et la logistique, la prospection géologique, l'agriculture et l'éducation, où l'intérêt des jeunes Togolais pour les universités russes ne cesse de croître.

Le suivi des pistes ouvertes à Moscou sera assuré dans le cadre des mécanismes de coopération bilatérale existants.

Tchagnao

Dandi Gnamou

« Les États gardent le dernier mot sur leur Constitution»

La question de la souveraineté des États face aux juridictions communautaires a été au centre du colloque international organisé cette semaine à Lomé par le Centre de droit public (CDP) de l'Université de Lomé.

Invitée à intervenir, la Professeure titulaire agrégée de droit public et experte en justice constitutionnelle, Dandi Gnamou, est revenue sur la portée de la révision constitutionnelle et sur les limites de l'intervention des cours supranationales, dans le contexte du débat suscité par l'arrêt du 29 janvier 2026 de la Cour de justice de la CEDEAO sur la réforme constitutionnelle togolaise.

Pour l'universitaire, la révision constitutionnelle relève d'un acte de souveraineté par excellence. Elle procède de l'exercice du pouvoir constituant et traduit la capacité d'un État à déterminer librement les règles fondamentales de son organisation politique et institutionnelle. Une approche qui fait écho aux propos du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, lors de son déplacement en Russie : « La souveraineté prend tout son sens lorsqu'elle permet à un peuple de décider de sa trajectoire et de disposer des moyens de la réaliser ».

Évoquant les réactions des États lorsque des décisions supranationales touchent au



cœur de leurs prérogatives constitutionnelles, la Professeure Gnamou a souligné : « La première réaction des États quand il y a des décisions qui semblent aller contre ce qui est le cœur de la souveraineté, c'est de refuser ou de se retirer ».

Pour illustrer son propos, elle a cité le précédent béninois de 2020. Saisie de la révision constitutionnelle au Bénin, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avait demandé l'abrogation de la réforme. Les autorités béninoises avaient alors contesté la compétence de la Cour à intervenir dans l'exercice du pouvoir constituant et n'avaient pas exécuté cette demande.

Cette réflexion intervient alors que l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO du 29 janvier 2026, relatif à la Constitution togolaise du 6 mai 2024 instituant la Ve République, fait l'objet d'interprétations divergentes au sein de la classe politique togolaise.

Au-delà du cas togolais, l'analyse de Dandi Gnamou pose une question centrale du droit constitutionnel africain : jusqu'où une juridiction communautaire peut-elle intervenir dans les choix constitutionnels d'un État souverain ? Une question qui renvoie à l'articulation nécessaire entre le respect des engagements internationaux librement souscrits, la protection des droits fondamentaux et la préservation du pouvoir constituant.

Un appel à un débat juridique apaisé sur l'équilibre entre souveraineté nationale et ordre juridique communautaire.

El Hadj Tchagnao

Togo

Quand on fait dire à la CEDEAO ce qu'elle n'a pas dit

Au Togo, le débat autour de l'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la CEDEAO sous la référence ECW/CCJ/JUD/01/26 continue de prêter à confusion. Saisie par la LTDH et douze autres requérants après la révision constitutionnelle promulguée le 6 mai 2024, la Cour a conclu par défaut, l'État togolais n'ayant pas présenté de défense, que cette réforme constituait au regard de son calendrier, de son contenu et de son effet escompté, un changement inconstitutionnel de gouvernement au sens de l'article 23 paragraphe 5 de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, un texte dont le Togo n'a jamais ratifié le protocole de 2005.

Ce constat sévère est toutefois encadré par la Cour elle-même qui rappelle au paragraphe 88 que les États gardent le pouvoir souverain de modifier ou de remplacer leur Constitution sous réserve du respect de leurs obligations internationales.



La Cour ne va pas au-delà de ce constat, elle n'annule pas la Constitution du 6 mai 2024, ne demande pas le retour à celle de 1992, ne prononce aucune sanction financière et laisse à chaque partie la charge de ses dépens, et elle rejette le grief de violation du droit de participer à la conduite des affaires publiques en estimant qu'aucune preuve n'établit une privation du droit de vote lors des législatives du 29 avril 2025.

La seule recommandation concrète figure au point 7 du dispositif et ne porte que sur l'avenir en demandant au Togo de veiller à ce que toute future réforme constitutionnelle soit conforme à ses engagements internationaux.

S'agissant de la transition tant évoquée, il faut souligner que sur les trente-neuf pages de l'arrêt, les termes transition, transition politique ou dialogue national ne figurent nulle part, ni dans les motifs ni dans les huit points du dispositif, ce qui montre que la demande de transition est une initiative de l'opposition et non une prescription de la Cour de justice de la CEDEAO dans son arrêt du 29 janvier 2026.

Arimiyao

Journée nationale de protection des données

Le Togo prône la souveraineté numérique

Le Togo a franchi un nouveau cap dans sa stratégie numérique. Le jeudi 29 octobre à Lomé, le pays a célébré la première édition de la Journée nationale de protection des données personnelles (JNPDP), organisée par l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP).

Pour une première, l'IPDCP a frappé fort en réunissant un panel de haut niveau composé des présidents des autorités de protection des données du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal.

Placée sous le thème central de la souveraineté numérique, la journée a été une plateforme de confrontation d'expériences et de partage de bonnes pratiques. Les échanges ont porté sur les défis majeurs du secteur : protection et droits des personnes, confiance numérique, conformité des entreprises, stockage et transferts de données sensibles, responsabilisation, gestion des incidents, mais aussi les enjeux liés à l'intelligence artificielle et aux technologies émergentes.



Dans son intervention, le président de l'IPDCP, le Colonel Bédiani Béléi, a été clair : « Nous ne voulons pas être de simples consommateurs du numérique mondial ». Il a appelé à un rapprochement des pratiques réglementaires en Afrique de l'Ouest et à un renforcement des capacités institutionnelles des autorités de régulation, pour ne plus subir le numérique mais le maîtriser.

Opérationnelle depuis un peu plus d'un an, l'IPDCP entend faire de cette journée un rendez-vous de proximité. L'objectif est de sensibiliser tous les publics cibles : citoyens, administrations, entreprises et surtout les jeunes, les plus exposés.

En prélude à cette célébration nationale du 29 octobre, des activités de sensibilisation avaient déjà été menées dans les régions des Savanes et Maritime.

Agbé

Colloque sur les juridictions régionales

Le réalisme juridique prôné face au risque de retrait des États



L'Université de Lomé a abrité les 29 et 30 octobre 2026 un colloque international de haut niveau sur : « Les juridictions régionales de protection des droits de l'homme entre garantie de l'Etat de droit, contrôle des changements constitutionnels et souveraineté des Etats ».



Organisée par le Centre de Droit Public (CDP), la rencontre a réuni d'éminents juristes, magistrats et politologues venus du Togo, du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Cameroun, du Sénégal et de France, pour interroger le rôle de plus en plus affirmé des cours régionales face aux États.

Le réalisme juridique comme boussole

Dès l'ouverture, le ton a été donné par le Professeur Kossivi Hounake, Président de l'Université de Lomé. Pour lui, « l'existence d'une Constitution ne suffit pas, à elle seule, à garantir l'État de droit ». Il a rappelé que la souveraineté ne peut être dissociée des engagements internationaux librement souscrits et a invité à chercher un équilibre entre respect des normes communes et autonomie constitutionnelle.

Une ligne prolongée par la leçon inaugurale du Professeur Alioune Sall (Sénégal). En comparant les expériences africaines, européennes et américaines, il a mis en garde : les juridictions communautaires sont des « créatures des États », dotées d'une compétence d'attribution. Elles doivent donc faire preuve de « réalisme juridique » dans leur office, sous peine de voir des États retirer leur déclaration d'acceptation de compétence, au nom de la souveraineté.

Quand la CEDEAO juge les révisions constitutionnelles

La première journée a été consacrée à deux panels. Le premier, modéré par le Professeur Dodzi Kokoroko, a directement attaqué le sujet sensible du contrôle des révisions constitutionnelles par la Cour de justice de la CEDEAO.

La Professeure Dandi Gnamou (Bénin) en a exposé les limites, le Professeur Seni Ouedraogo (Burkina) les critères d'appréciation au regard des principes démocratiques, et M. E. K. Joseph Junior Kodjo (Togo) la question des décisions des cours constitutionnelles nationales devant la Cour de la CEDEAO. Le Professeur Augustin Loada (Burkina) a, lui, interrogé la normativité du Protocole de 2001 de la CEDEAO et de la Charte Africaine de la Démocratie.

Les débats ont été particulièrement vifs autour de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO du 29 janvier 2026, largement commentée au Togo.

Le second panel, modéré par le Professeur Alain Ondoua (Cameroun), s'est penché sur l'épineuse question de l'exécution des décisions. Professeurs Hounaké, Sidy Alpha Ndiaye (Sénégal), Paterne Mambo (Côte d'Ivoire) et Oumarou Narey (Niger) ont tous souligné la même difficulté : comment rendre effectif un arrêt communautaire quand il se heurte à la souveraineté nationale ?



Dialogue des juges et effectivité

La deuxième journée, le 30 octobre, a pris la forme de deux tables rondes. La première, modérée par la Professeure Dandi Gnamou, a exploré les standards démocratiques face aux changements anticonstitutionnels, avec les Professeurs Sall, Coulibaley (Togo), Hourquebie (France) et Ouedraogo. L'enjeu : mieux articuler contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité, en tenant compte des réalités africaines.

La seconde, conduite par le Professeur Akodah Ayewouadan (Togo), a abordé la légitimité et l'effectivité des décisions. Avec les Professeurs Ondoua, Narey, Kpodar et le juge Massina (Togo), les intervenants ont insisté sur la nécessité de dépolitiser les décisions communautaires et de renforcer la connaissance du droit communautaire chez les juges nationaux.

En présentant le rapport général, la Professeure Nadine Machikou (Cameroun), Vice-Rectrice de Yaoundé 2, a appelé à clarifier les compétences entre ordres juridiques et à renforcer le dialogue juridictionnel.

Clôturant les travaux, le Professeur Dodzi Kokoroko a rappelé qu'à travers cette initiative, l'Université de Lomé entend rester un espace de réflexion critique utile à la société, où le débat reste vivant pour trouver le juste équilibre entre protection des droits de l'homme et respect de l'autonomie des États.

Elom

Nouvelle Opinion
Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:
El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel: 90049992

Secrétariat de la Rédaction:
Agbékponou Junior

Rédacteurs:
Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao Stanislas

Mise en page
Benjamin K. Tchabi

Imprimerie
Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:
2000 exemplaires

Corridor Abidjan-Lagos

Sani Yaya expose la vision du Togo

Longue de 1 028 km et évaluée entre 10 et 15 milliards de dollars, l'autoroute Abidjan-Lagos franchit une nouvelle étape. Réuni le vendredi 30 octobre 2026 à Lomé, le comité de pilotage du projet a planché sur les conditions de son accélération, en présence de la CEDEAO, de la BAD et de l'ALCoMA.



Le Togo a exposé sa feuille de route. Par la voix du ministre délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures, Sani Yaya, Lomé plaide pour une exécution sans rupture et une solidarité financière entre les cinq pays traversés : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria.

Premier point de satisfaction pour le ministre : le coût du projet est en baisse. Initialement estimé à 15 milliards de dollars, il est désormais ramené selon les options à 13 milliards, voire 10 milliards. Sani Yaya salue les efforts d'optimisation mais demande d'aller plus loin pour alléger la facture.

Deuxième urgence : rendre opérationnelle l'Autorité de gestion du corridor Abidjan-Lagos (ALCoMA). Si son conseil d'administration est constitué, ses autres organes tardent. Le ministre appelle au recrutement rapide du directeur général et des équipes techniques, tout en saluant l'engagement de la Côte d'Ivoire pour l'installation du siège.



Le point le plus sensible reste la libération des emprises foncières. Pour le Togo, il faut éviter que chaque pays avance à son rythme et bloque l'ensemble. Sani Yaya propose une approche centralisée, coordonnée par l'ALCoMA avec l'appui des partenaires financiers, et une mobilisation globale des ressources pour l'indemnisation.

Même logique pour le financement. Le ministre met en garde contre une réalisation par phases qui casserait la continuité du corridor. La première phase doit montrer l'engagement des États, sans compromettre le tracé global de cette autoroute à six voies.

Enfin, il plaide pour un mécanisme de péréquation. Tous les tronçons ne seront pas également rentables. En prenant en compte non seulement le trafic Abidjan-Lagos mais aussi les flux entre les villes intermédiaires, les études permettront de mieux évaluer les recettes de chaque section. Le Togo propose la création d'une caisse commune alimentée par les péages pour redistribuer les ressources vers les tronçons les moins rentables.

Une solidarité financière indispensable, selon Lomé, pour transformer les engagements politiques en chantier concret et faire de ce corridor le pilier de l'intégration ouest-africaine.

Kodjovi

TPU

Les contrôles démarrent ce lundi 2 novembre

L'Office togolais des recettes (OTR) démarre à partir de ce lundi 2 novembre, ses opérations de contrôle sur le paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) le fameux « trimestre » des transporteurs routiers.

L'annonce a été faite le 22 octobre à Lomé par la Commissaire générale, Yawa Djigbodi Tségan. Dans son communiqué, elle précise que les vérifications porteront sur le troisième trimestre 2026 et s'effectueront sur toute l'étendue du territoire, conformément à l'article 57 du Livre des procédures fiscales.

Fini les rappels. Après plusieurs avertissements, l'OTR passe à la phase de vérification sur le terrain. Tous les transporteurs de personnes et de marchandises devront justifier de leur paiement.



Pour rappel, la TPU est calculée forfaitairement selon le chiffre d'affaires estimé. Son montant dépend de la catégorie du véhicule : nombre de places, tonnage et type d'activité.

Le message de l'OTR est clair : les transporteurs ont jusqu'à ce lundi pour se mettre à jour. Passé ce délai, ils s'exposent aux contrôles et aux pénalités prévues.

Agbé

Port de Lomé

Vers une connexion maritime avec l'afrique centrale

Le port de Lomé dans un corridor maritime ouest-centre Afrique ? La Banque africaine de développement (BAD) a publié le 23 octobre 2026 une étude de faisabilité, référencée P-TG-D00-013, pour la création d'un service panafricain de cabotage et de feedering, avec une première liaison envisagée entre Lomé et Pointe-Noire, au Congo.

L'objectif est de réduire la dépendance du continent aux circuits logistiques internationaux en connectant directement les plateformes portuaires africaines.

Pour le Togo, l'enjeu est majeur. Déjà hub de transbordement pour l'Afrique de l'Ouest et porte d'entrée des pays de l'hinterland, le port autonome de Lomé pourrait diversifier ses liaisons et capter une part des échanges entre les deux sous-régions.

Le projet est encore à l'étude, mais l'aspect environnemental est déjà anticipé. Le ministère chargé de l'Économie maritime a publié le 22 octobre le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui encadrera les risques.



Concrètement, le cabotage permet de transporter des marchandises entre plusieurs ports d'une même zone géographique, tandis que le feedering assure l'acheminement des conteneurs entre un grand port de transbordement comme Lomé et des ports secondaires comme Pointe-Noire.

Si elle se concrétise, cette liaison pourrait fluidifier les échanges, baisser les coûts logistiques et offrir de nouveaux débouchés aux opérateurs. Sa réalisation dépendra des conclusions techniques, économiques et environnementales de l'étude en cours.

Dieudonné

Caucus des femmes parlementaires

Ibrahima Mémounatou reconduite à l'unanimité

Le Caucus des femmes parlementaires entre dans l'ère du bicaméralisme. Réunies en Assemblée générale ce jeudi 29 octobre au Parlement, les élues ont acté l'intégration des sénatrices dans l'instance, créée en 2011 pour briser l'isolement des femmes en politique.



L'organisation compte désormais 39 membres : 24 députées et 15 sénatrices. Pour accompagner cette mutation, ses textes ont été révisés et un nouveau bureau de 11 membres a été élu.

À l'unanimité, l'honorable Hadja Ibrahima Mémounatou a été reconduite à la présidence. Figure politique majeure, également présidente du Parlement de la CEDEAO, elle sera épaulée notamment par la sénatrice Balouki Essossimna Legzim et la députée Dossou d'Almeida Myriam, nommées conseillères.



Vulgariser les lois pour les rendre effectives

Dans son discours, la présidente réélue a remercié les partenaires comme le PNUD et rappelé les acquis, notamment les avancées législatives de 2022 sur la protection des droits des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Sa priorité pour ce nouveau mandat est de rendre les lois accessibles. « Les droits reconnus par l'État doivent être connus, compris et effectivement exercés par chaque Togolaise », a-t-elle martelé.

Une vision saluée par l'UNFPA. Sa représentante, Elise Kakam, a félicité les autorités togolaises pour l'introduction en 2026 de la budgétisation sensible au genre, une avancée majeure pour l'équité des investissements publics. Elle a encouragé le Caucus à poursuivre l'éducation des jeunes filles et la promotion de l'engagement politique féminin.

Avec ce format bicaméral, le Caucus entend peser davantage dans les arbitrages législatifs et budgétaires pour faire de la synergie entre les deux chambres un levier d'émancipation des femmes.

Max

Universel Service Bâtiment-Togo

Moutakilou DJOBO importe l'excellence française du BTP

UNIVERSEL SERVICE BÂTIMENT (USBAT) est une société spécialisée dans la réfection et la rénovation de bâtiments, basée en France.

Forte de plusieurs années d'expérience, l'entreprise s'est illustrée à travers de nombreux



chantiers d'envergure réalisés à Toulouse, Montauban et dans plusieurs autres villes de l'Hexagone, où elle s'est imposée comme une référence en matière de qualité et de respect des normes.

À sa tête, M. Moutakilou DJOBO, Togolais de la diaspora, un professionnel chevronné qui a fait ses preuves sur le marché français du BTP. Fort de cette riche expérience acquise en Europe, il a fait le choix patriotique de mettre son expertise au profit de son pays d'origine.

C'est ainsi qu'est née USBAT Togo, filiale qui opère depuis plusieurs années sur le territoire national et qui intervient déjà sur divers chantiers.

Mais au-delà de la quête de marchés, la vision de Moutakilou DJOBO est profondément sociale et tournée vers l'avenir. Pour lui, l'objectif n'est pas seulement de construire des bâtiments, mais de construire des hommes.

La jeunesse au cœur du projet

Le Directeur Général l'affirme : il faut profiter de cette implantation pour transmettre à la jeunesse togolaise l'expertise et la rigueur acquise en France.

« Leur donner des opportunités au pays, c'est les mettre sur la voie de l'excellence », confie-t-il.

Avec USBAT Togo, c'est donc un transfert de compétences, de technologie et de culture de la qualité qui s'opère, pour une jeunesse togolaise plus qualifiée et plus compétitive sur le marché de la construction. Pour tout travaux de réfection et de construction diverses contacter USBAT TOGO au 00228 93868282.

VOTRE SATISFACTION FAIT NOTRE RÉPUTATION

Nouvelle Opinion

Revival Night Praise & Worship

Rendez-vous au Lycée d'Agoè pour une nuit entière d'adoration et louange à Dieu

Lomé se prépare à accueillir la première édition de Revival Night Praise & Worship le 27 novembre 2026 à 20 heures, et le rendez-vous est désormais fixé sur le terrain du Lycée d'Agoè.

C'est le nouveau lieu retenu par l'organisation pour permettre au plus grand nombre de participer à cette grande nuit



d'adoration, de louange et de prière en plein air. L'événement veut rassembler les fils et filles du Togo autour d'un même élan de foi pour prier pour la nation, invoquer la paix, la stabilité et célébrer l'amour de Dieu.

À l'initiative de ce rassemblement, l'Évangéliste Ese Beloved, fondatrice d'EseBeloved Ministry International et porteuse de la croisade mondiale That Same Jesus, une femme de feu dont la mission est de gagner des âmes pour Christ à travers le monde, de l'Inde au Pakistan, du Kenya au Nigeria en passant par le Ghana et le Togo. Elle est également à l'origine de The Upper Room Experience, six heures de prière quotidienne, de Holy Ghost Encounter et du Crowned Women Network.

À travers cette initiative, les organisateurs entendent faire de la louange bien plus qu'une simple expression de foi ou un moment de communion spirituelle. Il s'agit de susciter un véritable renouveau dans la vie des croyants, en les invitant à renouer avec une adoration profonde, sincère et constante. La référence à Paul et Silas, qui, emprisonnés, ont prié et chanté



les louanges de Dieu jusqu'à provoquer l'ouverture des portes de leur prison, traduit cette conviction que l'adoration peut devenir une source de délivrance, de restauration et de transformation spirituelle. Cette veillée se veut ainsi un temps de ressourcement collectif, de réveil de la foi et de réhabilitation de la place de l'adoration dans la relation entre le croyant et Dieu.

« C'est au-delà d'une nuit d'adoration, c'est un réveil, c'est un mouvement, c'est un rendez-vous pour rélever, restaurer l'autel d'adoration. C'est pour cela que nous en faisons une veillée, toute une veillée de 20 heures jusqu'à l'aube, où nous allons chanter. Nous allons faire comme Paul et Silas qui ont invoqué Dieu au travers de la louange », a fait savoir Pasteur Ezoukoutsè Donald, coordonnateur de ce grand évènement.

Pour cette nuit au Lycée d'Agoè, elle sera entourée d'orateurs venus du Nigeria, du Bénin et du Togo tels que les Pasteurs Lawrence Oyor et GodsWill Oyor, le Prophète Asher Ruona, l'Évangéliste Koffi Esaw, le Pasteur Donald Ezoukoutsè, le Frère Beni et le Prophète Samuel Dalum.

L'adoration sera conduite par une douzaine de chantres et groupes gospel annoncés dont Kollins Newman, Blessing, Kekeli Sedefia, Jean Capilou, Venunye, Dany Kasongo, John&Gifty, Chantre Régine, Arielle et Justine.

L'entrée est libre et gratuite, les familles et amis sont attendus nombreux sur le terrain du Lycée d'Agoè pour vivre cette nuit de réveil.

Kodjovi


OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
Corruption, arnaque ou mauvaise conduite ?
Ne vous taisez plus.
DENONCEZ-LES !
Appelez gratuitement
8280
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg